



AVIS A LA BATELLERIE

Relatif à l'organisation de la navigation sur la rivière Baïse gersoise pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2023.

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000 portant Règlement Particulier de Police de Navigation sur la rivière Baïse, du port de VALENCE SUR BAÏSE au port de CONDOM et du port de CONDOM à la limite nord du département du Gers (Lot & Garonne).

VU l'avis à la batellerie en date du 28 mars 2023 fixant les conditions de la navigation sur la rivière Baïse gersoise entre le port de VALENCE-SUR-BAÏSE et la limite nord du département du Gers pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

ARTICLE UNIQUE

La rivière Baïse navigable gersoise est totalement ré-ouverte à toute navigation, depuis le port de Valence sur Baïse jusqu'à la limite nord du département (en direction du Lot & Garonne), à compter de ce jour (14H00).

Fait le 27 Juillet 2023, à AUCH

Le Président,

**Pour le Président, par délégation,
La Directrice Culture, Tourisme Patrimoine,**

Séverine SAYAG